

**Cérémonie de remise de la croix et de la carte du combattant au titre de la participation
à une opération extérieure**
Message du Secrétaire d'Etat, chargé des Anciens combattants et de la mémoire
(jeudi 1^{er} octobre 2015)

Nous sommes réunis aujourd'hui pour exprimer aux femmes et aux hommes qui ont fait le choix de s'engager, une reconnaissance à la hauteur des sacrifices consentis. Cette cérémonie de remise de la croix du combattant, organisée dans tous les départements, est aussi l'occasion de faire connaître l'engagement de nos soldats, dont nous mesurons chaque jour la force, notamment en cette période où la France est très présente sur les théâtres extérieurs.

Née au lendemain de la Grande Guerre, cette croix symbolise l'appartenance à la famille combattante. Depuis 1926, neuf millions de cartes du combattant ont été délivrées. Aujourd'hui, 1^{er} octobre 2015, près de 5 000 femmes et hommes la recevront au titre des opérations extérieures. Autant de parcours singuliers qui sont une fenêtre ouverte sur l'histoire de l'engagement de la France. Ils sont les visages de cette nouvelle génération de combattants qui fait l'honneur et la fierté de la France en même temps qu'elle lui permet de tenir son rang dans le concert des grandes puissances.

Depuis 100 ans, le visage de la guerre a beaucoup changé. Les combats statiques sur des fronts délimités voire fixes entre soldats en uniforme et entre Etats ont laissé place à des conflits asymétriques, dans lesquels l'ennemi, toujours aussi présent, prend des formes diverses.

Mais nos soldats d'aujourd'hui sont animés d'un même sentiment, celui de faire recouvrer la liberté à ceux qui en sont privés, celui de protéger ceux qui sont menacés, celui de faire triompher les droits de l'homme partout où ils sont bafoués. Oui, nos soldats d'aujourd'hui appartiennent à la grande histoire combattante, parce qu'ils s'inscrivent dans la continuité de leurs aînés.

Ces combattants et anciens combattants, souvent très jeunes et aspirant à une réinsertion dans la vie active civile, doivent être accompagnés par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, dont l'aide matérielle, sociale et morale est précieuse et dont la vocation est d'accueillir l'ensemble de cette nouvelle génération.

Ces femmes et ces hommes sont les nouveaux témoins de la mémoire combattante, reprenant le flambeau d'une génération en train de s'éteindre et qui fut tout particulièrement mise à l'honneur en ce 70^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Ils deviennent à leur tour des passeurs de mémoire. Une mémoire qui vit autant à l'intérieur de nos frontières qu'au-delà, en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. C'est pourquoi nous avons souhaité qu'un monument, point de ralliement de toutes ces mémoires, soit érigé à Paris sans oublier que cette mémoire vit sur l'ensemble de nos territoires, comme en témoignent les cérémonies organisées aujourd'hui.